



**VILLAGE DU BRASSUS**  
ADMINISTRATION

**PREAVIS N° 08 / 2018**  
**RELATIF A LA REFECTION DU REVETEMENT BITUMINEUX**  
**DE LA PLACE DU ROCHER**

\*\*\*\*\*

Aux électrices et électeurs de la Fraction de Commune du Brassus,

La place du Rocher n'a jamais subi de réfection depuis sa création en 1992. Elle est aujourd'hui en mauvais état.

Un seul devis a été demandé à l'association Bianchi S.A. – Carlin S.A.

Il est prévu de dégrapper l'enrobé et d'évacuer les déchets à la décharge (y compris taxes), de creuser d'environ 10 cm et de régler avec du tout-venant. Les grilles seront remises à niveau.

La place sera revêtue d'un enrobé à chaud ACT 11 N à la machine après balayage et encollage.

Le devis se présente comme suit :

▪ Réfection du revêtement bitumineux, TVA comprise	Fr. 80'800.00
▪ Divers et imprévus 5 %	Fr. 4'000.00
	=====
▪ <b>Montant total des travaux, TVA comprise</b>	<b>Fr. 84'000.00</b>
	=====

Considérant ce qui précède, le Conseil exécutif de la Fraction de Commune du Brassus prie les électrices et électeurs de bien vouloir délibérer et adopter les conclusions suivantes :

Vu le préavis N° 08/ 2018,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1/ Autorise le Conseil exécutif à effectuer les travaux de réfection du revêtement bitumineux de la Place du Rocher

- 2/ Alloue dans ce but un crédit de Fr. 84'000.00
- 3/ Autorise le Conseil exécutif à prélever la somme de Fr.84'000.00 sur le fonds bâtiments et terrains, compte N° 9282.4
- 4/ Décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine financier et de l'amortir par le prélèvement sur le fonds bâtiments et terrains, compte N° 9282.4

Le Conseil exécutif